

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

14 MAI 2012

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

Unité Évaluation Environnementale

à

Nos réf. : EB/47/373/12

Vos réf. :

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
34140 Meze

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dossier de réalisation de la ZAC des Costes située sur la commune de Mèze (34)

Par courrier reçu le 27 février 2012, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de réalisation de la ZAC des Costes située sur la commune de Mèze.

Depuis le 28 avril 2012, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, je vous informe de l'existence d'un avis tacite conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la commune de Mèze. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement et du Logement
de la Région Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER